



# CONSEIL MUNICIPAL

**Mairie d'Ibos**

## PROCÈS-VERBAL

*Séance du 2 juin 2025 à 18h30 en salle du conseil*

L'an deux mille vingt-cinq, le 2 juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal, dûment convoqué le 28 mai 2025, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Gisèle VINCENT, maire de la commune.

**Date de convocation :** le 28 mai 2025

**Nombre de conseillers municipaux en exercice :** 23

**Nombre de conseillers municipaux présents :** 14

**Présents :** Gisèle VINCENT, Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Stéphanie MARQUEZ, Sébastien ABADIE, Alexandre ARRIZABALAGA, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO, Diane DE LUYCKER, Bernard LHOSSEIN, Sandrine TREBUCQ.

**Absents :** Philippe SOULE-PERE, Juliette SALANNE, Bruno CAZERES, Hélène FRANCES, Ingrid BOUTARFA, Simon TESSIER, Noémie DEUTSCH, Denis FEGNE, Caroline ECORCHON.

**Pouvoirs :**

- Philippe SOULE-PERE, (procuration pour Bernard JOUCLA),
- Juliette SALANNE, (procuration pour Serge ALMENDRO),
- Hélène FRANCES (procuration pour Michel DUHAMEL),
- Denis FEGNE (procuration pour Gisèle VINCENT).

**Nombre de votants :** 18

**Secrétaire de séance :** Diane DE LUYCKER

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40.

**Approbation de la séance du Conseil Municipal du 7 avril 2025 :** adopté à l'unanimité

**Points à l'ordre du jour :**



# CONSEIL MUNICIPAL

**Mairie d'Ibos**

## 1. Validation du marché de rénovation de la salle Pierre Comet – Lot couverture bac acier

Bernard Joucla présente à l'assemblée les travaux de rénovation énergétique de la salle Pierre Comet dont la première tranche a débuté en 2024, accompagné par le bureau d'études SETES.

Une consultation a été lancée en 2024 et lors de la séance du 7 octobre 2024, les lots n°1, 3, 4 et 5 ont été validés. Le lot n°2 « couverture bac acier » a en revanche été déclaré infructueux car la commune était dans l'attente des prescriptions techniques de l'Architecte des Bâtiments de France.

La consultation a donc été relancée en 2025 pour recruter une entreprise pour le lot « couverture bac acier ».

Cinq entreprises ont présenté une offre :

- Bourdet Charpente : 144 617,00 € HT
- Cazalas Charpente : 160 275,00 € HT
- EPCC : 167 293,21 € HT
- Troyano Charpente : 170 541,56 € HT
- Danicy : 231 004,01 € HT

### ***Délibération 2025/017***

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le choix de retenir l'entreprise Bourdet Charpente pour les travaux du lot « couverture bac acier », pour un montant de 144 617€*



# CONSEIL MUNICIPAL

**Mairie d'Ibos**

## 2. Demande du Fonds vert – continuité voie verte

Régine Toson expose à l'assemblée délibérante la possibilité de solliciter une subvention au titre du Fonds vert « Développement des mobilités durables en zones rurales » porté par la DDT afin de financer une partie du projet de la création d'une voie verte le long des chemins Houn Grane, du chemin de la Garounère et du chemin des champs.

Le montant des travaux a été évalué à 67 177,28 € HT.

La commune peut demander cette subvention à hauteur de 25 % du montant global de l'opération, soit 16 794,32 € HT.

### ***Délibération 2025/018***

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Mme le Maire à solliciter une subvention de 16 794,32 € auprès de la DDT au titre du Fonds vert.*



# CONSEIL MUNICIPAL

**Mairie d'Ibos**

### 3. Renouvellement du bail locatif à la fédération Léo Lagrange

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a le projet de créer une maison de quartier au sein du Pouey afin que les associations intéressées puisse y organiser leurs activités.

D'un commun accord avec la fédération Léo Lagrange qui occupe les locaux communaux de l'ancienne école du Pouey depuis 2007, il a été décidé que la salle de réunion située à l'entrée du bâtiment pourra être mise à disposition des associations qui en feraient la demande.

Il convient de rédiger un nouveau bail.

Madame le Maire propose à l'assemblée municipale de diminuer le loyer qui était actuellement de 1 150 € et de le fixer à 1 000 € par mois pour palier l'utilisation de la salle par d'autres entités.

#### ***Délibération 2025/019***

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition et autorise Mme le Maire à signer le nouveau bail de location.*



# CONSEIL MUNICIPAL

**Mairie d'Ibos**

## 4. Dénomination rue du Hameau des Oliviers

Madame le Maire indique à l'assemblée municipale que des habitants du lotissement du Hameau des oliviers ont signalé à la mairie des difficultés dans la distribution du courrier en raison de l'absence de nom de leur rue. Il s'agit d'une rue perpendiculaire à la rue Charles Manciet, dont le plan a été transmis aux membres du conseil en préparation de la réunion.

L'ensemble des riverains (4 habitations) a demandé la dénomination de leur rue et a proposé à l'unanimité « rue du Hameau des oliviers ».

### ***Délibération 2025/020***

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'adoption de la dénomination « rue du Hameau des oliviers ».*



# CONSEIL MUNICIPAL

**Mairie d'Ibos**

## 5. Statuts du SDE

Madame le Maire indique à l'assemblée délibérante que le SDE sollicite ses communes membres pour prendre une délibération permettant au syndicat de modifier ses statuts. Les membres du conseil ont reçu avec les documents préparatoires, le projet envoyé par le SDE.

Les évolutions prévues concernent :

- la clarification des prestations pour tiers (EPCI, Département), en précisant d'une part l'objectif et les habilitations, et d'autre part, pour ses membres, les activités accessoires.
- la définition précise du cadre de la compétence « éclairage public ».

### *Délibération 2025/021*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte les statuts du SDE (une abstention : Laetitia CAZABAN, une voix contre : Hélène FRANCES).*



# CONSEIL MUNICIPAL

## Mairie d'Ibos

### 6. Taxe Locale sur la Publicité Extérieure 2026

Madame le Maire rappelle que les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur les tarifs à appliquer sur la TLPE pour l'année N+1.

Ces tarifs sont réévalués chaque année en fonction du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation fixé par l'INSEE et publié au Journal Officiel. Pour l'année 2026, le taux de variation s'élèvera à + 1,8 %.

Ils sont de :

| Superficie supérieure à 7m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 12 m <sup>2</sup> | Superficie supérieure à 12m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20m <sup>2</sup> | Superficie supérieure à 20m <sup>2</sup> et inférieure ou égale à 50 m <sup>2</sup> | Superficie supérieure à 50m <sup>2</sup> |
|------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| 24.80 €/m <sup>2</sup>                                                             | 49.70 €/m <sup>2</sup><br>Réfaction de 50%<br>soit 24.85€/m <sup>2</sup>           | 49.70 €/m <sup>2</sup>                                                              | 99.50 €/m <sup>2</sup>                   |

### Délibération 2025/022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de valider ces tarifs au titre de l'année 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h54.

Pour extrait certifié conforme,

À Ibos, le 3 juin 2025

La secrétaire de séance,

Diane DE LUYCKER

Le Maire



Gisèle VINCENT